

# Rapport d'activités 2018



*Syndicat Mixte des gaves d'Oloron, de Mauléon et de leurs affluents*

## Le mot du Président

L'année 2018 a été marquée par l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI dont nous vous parlons depuis quelques temps déjà.

En effet, Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » est confiée aux communes avec transfert automatique aux EPCI à fiscalité propre. Par le mécanisme de représentation-substitution, la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) ainsi que la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (CCBG) sont devenues adhérentes au SIGOM depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 en lieu et place des 42 communes constitutives du syndicat.

Ainsi, les interlocuteurs et les enjeux du SIGOM ont évolué. Mais cette situation n'était que transitoire : une nouvelle modification statutaire votée en juillet 2018 par le SIGOM et approuvée en décembre 2018 par les services Préfectoraux<sup>1</sup>, a permis d'une part d'étendre le territoire de gestion à toutes les communes du bassin versant et d'autre part l'entrée dans le périmètre du syndicat de deux nouveaux EPCI-FP : la CCLLO et le CCPOA (Landes).

Ainsi, le territoire actuel du syndicat s'étend sur 91 communes.

Sur le plan technique et climatique, l'année 2018 a été marquée par l'épisode de crues du mois de juin, provoquant des inondations particulièrement marquées sur la commune de Salies-De-Béarn, à l'aval du territoire. 65 % de la commune de Salies a été inondée (plusieurs dizaines de commerces et d'habitations). Plus de 600 sinistrés se sont déclarés auprès de la commune – chiffre vraisemblablement sous-estimé.

Les inondations ont également affecté la digue de Sauveterre-de-Béarn et d'autres communes du gage d'Oloron. Le bassin du Saison a quant à lui été touché par quelques orages localisés.

Un dossier de catastrophes naturelles a été déposé par le SIGOM auprès des services de l'Etat pour un montant de 540 000 € HT. En avril 2019, un arrêté attributif de subvention a été pris pour un montant de travaux retenus de 410 370 € financés à près de 80 % (hors étude hydraulique non éligible).

Concernant le volet Natura 2000 du site du Saison, la mise en place du PAEC (Projet agroenvironnemental et climatique) a permis à 48 agriculteurs du territoire de bénéficier d'aides au travers des MAEC pour un montant total de 82 580 € par an.

Au niveau de l'organisation interne, nous avons recruté en 2018 un agent en CDD de 1 an (contrat que nous avons renouvelé en 2019), afin de renforcer l'équipe technique, notamment pour le suivi des travaux.

Par ailleurs, afin d'assurer une meilleure organisation des services et de regrouper les agents et archives sur un même site, il a été décidé en comité syndical en décembre 2018 l'acquisition de locaux sur Mauléon, l'ancienne antenne technique du Département. Le déménagement est prévu courant 2019, après la réalisation d'un emprunt et les travaux de rénovation.

**Bernard LOUGAROT.**

---

<sup>1</sup> Arrêté inter préfectoral du 18 décembre 2018

# Sommaire

<b>1. TERRITOIRE ET COMPOSITION DU SYNDICAT EN 2018 .....</b>	<b>3</b>
<b>2. COMPETENCES ET MISSIONS.....</b>	<b>5</b>
<b>3. BILAN FINANCIER .....</b>	<b>5</b>
<b>4. RETOUR SUR LES INONDATIONS DE JUIN 2018.....</b>	<b>7</b>
⇒ LES DONNEES CLIMATIQUES .....	7
⇒ LES DEGATS RECENSES : QUELQUES EXEMPLES (INVENTAIRE NON EXHAUSTIF).....	7
<b>5. LES TRAVAUX ET ETUDES EN 2018.....</b>	<b>9</b>
⇒ TRAVAUX MUTUALISES DE RESTAURATION DES ECOULEMENTS (GEMA) .....	9
⇒ TRAVAUX POST-CRUE (GEMA ET PI).....	12
⇒ PLANS DE GESTION ET ETUDE HYDRAULIQUE SUR LE BASSIN DU SALEYS.....	15
⇒ ETUDES HYDRAULIQUES SUITE AUX CRUES DE 2014 .....	16
⇒ GESTION DES SYSTEMES D'ENDIGUEMENT .....	16
<b>NATURA 2000 LE SAISON .....</b>	<b>17</b>
⇒ MISE EN PLACE DES MESURES AGROENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES .....	17
⇒ MISE EN DEFENS DU RUISSEAU DU SALLES.....	18

## 1. Territoire et composition du syndicat en 2018

Avec l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI, les membres du syndicat ont évolué puisque deux EPCI-FP se sont substitués aux communes jusque-là adhérentes. La composition du comité syndical a donc changé, ainsi que celle du bureau.

### Les délégués syndicaux

#### Pour la Communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB)

Emmanuel ALZURI, Emmanuel BENGOCHEA, Françoise BIDART,  
Lydia LAGARONNE, Bernard LOUGAROT, Jean-Claude MINVIELLE,  
Marianne PETIT, Raymond POUDEL

#### Pour la Communauté de communes du Béarn des Gaves (CCBG)

Daniel ARRIBERE, Patrick BALESTA,  
Jean HOURQUEBIE, Jean LABOUR,  
Michel LANSALOT, René MUEL.

### Le territoire

Bassin versant du

Saison: 630 km<sup>2</sup> +

80 km<sup>2</sup> d'alimentation

Souterraine

Bassin versant du gave

d'Oloron aval et du

Saleys : 290 km<sup>2</sup>

Linéaire du Saison :

55 km + 350 km

d'affluents

Linéaire du Gave

d'Oloron aval : 23 km

+ 30 km d'affluents

Linéaire du Saleys : 49

km + 27 km d'affluents.

### Le Bureau

**Bernard LOUGAROT,**  
Président,  
**Patrick BALESTA** Vice-  
Président,  
**René MUEL et Raymond**  
**POUDEL** membres.

### L'équipe du SIGOM

Trois techniciens à temps complet  
et une rédactrice à 80 %.

**Raphaël ROY,** Chef de projet  
rivière, Directeur du SIGOM.

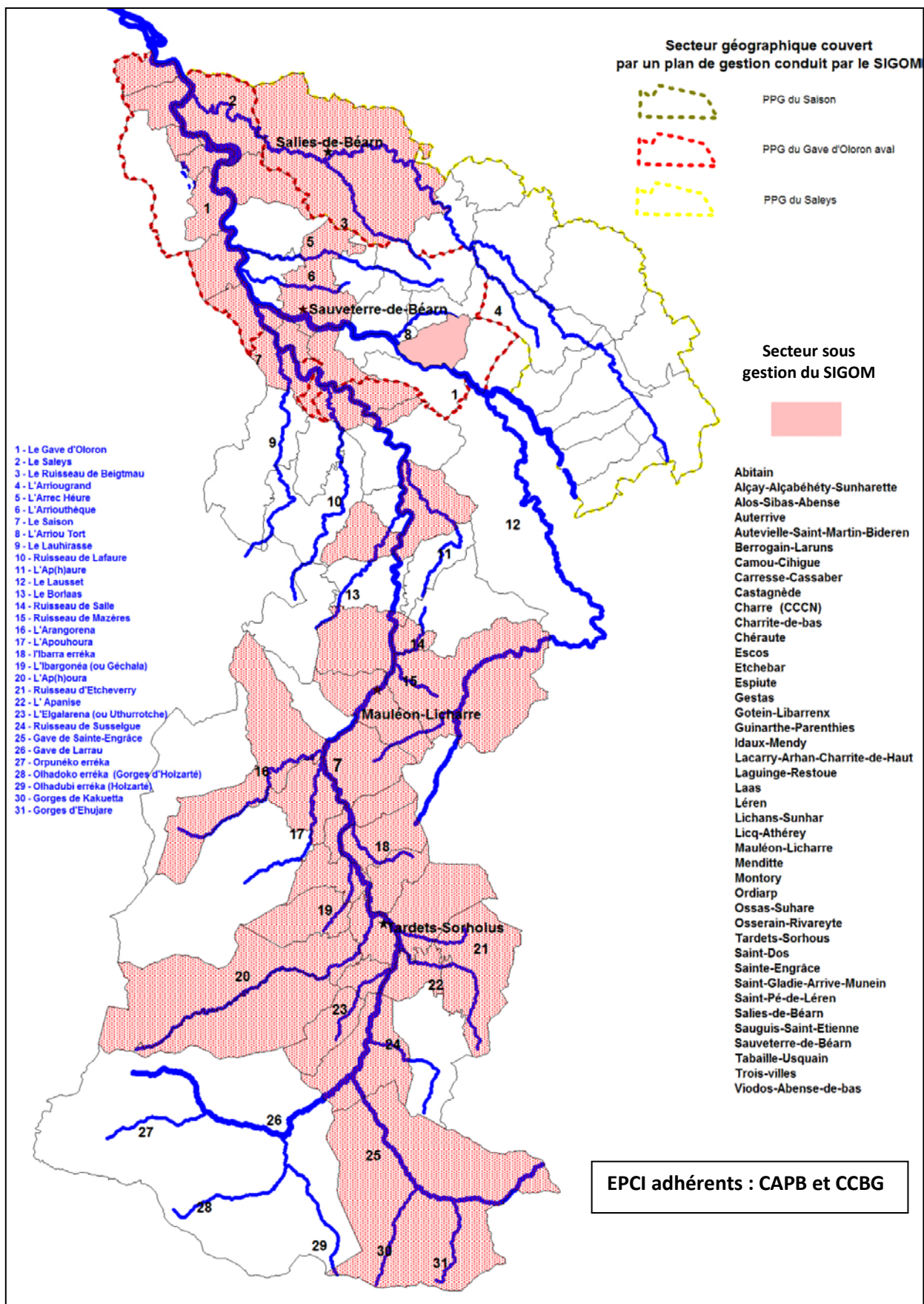
**Grégory MINVIELLE,**  
Chargé de mission Milieux  
aquatiques, Animateur NATURA 2000.

**Sarah HUTTER,** Responsable  
administrative & communication.

**Nicolas LATEBERNE,** Technicien  
rivière.



# Carte du territoire géré par le SIGOM en 2018



## 2. Compétences et missions

Dans le cadre de l'intérêt général, les missions du syndicat de rivière sont les suivantes (item 1 ; 2 ; 5 et 8 Art L211- du code de l'environnement) :

**1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique** : élaboration de plans de gestions, d'études de bassins...

**2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal ou à ce plan d'eau** : surveillance, entretien et restauration de la ripisylve, du lit mineur, des berges et annexes fluviales, enlèvement d'embâcle...

**5° La défense contre les inondations** : protection ou confortement de berges lorsqu'elles relèvent de l'intérêt général, restauration de zones naturelles d'expansion de crues, travaux divers de restauration post-crue, gestion, surveillance et entretien des digues classées, études hydrauliques...

**8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines** : Restauration de la continuité écologique, surveillance et restauration des zones humides, de la biodiversité, opérateur NATURA 2000...

+ **Actions d'animation, de coordination et de sensibilisation dans tous les domaines d'intervention (item 12).**

## 3. Bilan financier

### Repères 2018

5 réunions du comité syndical, 1 réunion du bureau

1 réunion GEMAPI, 30 délibérations

Dépenses de fonctionnement : 314 980 €

*dont travaux d'entretien cours d'eau : 112 546 €*

Dépenses d'investissement : 219 560 €

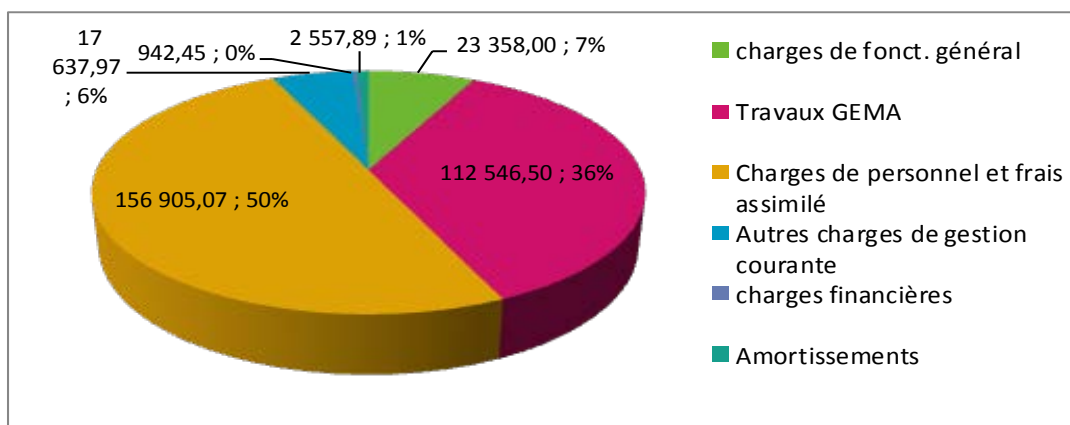
Recettes de fonctionnement : 259 443 €

Recettes d'investissement : 198 605 €

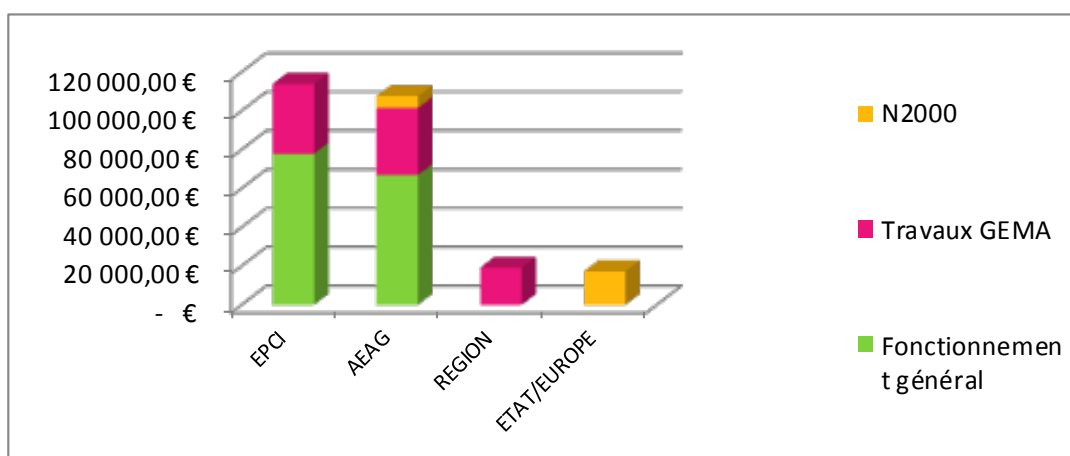
Bilan de l'année : -76 491 €

Résultat de clôture : 120 575 €

### Les dépenses réelles de fonctionnement



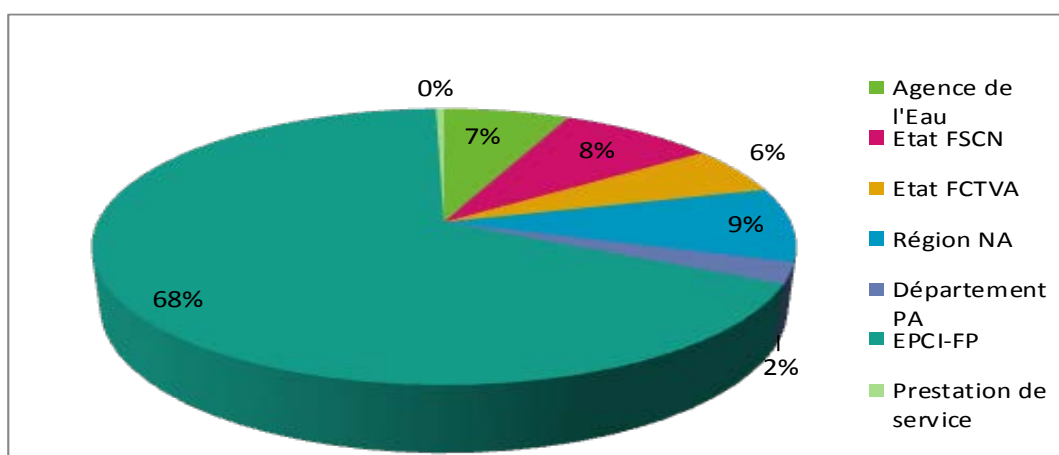
### Les recettes réelles de fonctionnement



### Les dépenses réelles d'investissement

	Crédits ouverts €	Mandats émis €
Matériel	13 754	3 456
Etudes	21 000	8 874
Travaux PI	234 000	152 742
Aménagements hydrauliques	100 282	
Emprunts	6 245	6 244

### Les recettes réelles d'investissement



## 4. Retour sur les inondations de juin 2018

À partir du 12 juin en début de matinée et pendant 36 heures, une perturbation de l'ordre 80 à 120 mm (160 mm localement) s'abat sur l'ensemble du bassin. Ces précipitations sur cette période vont faire réagir, parfois très vivement, l'ensemble des tronçons du bassin de l'Adour, en particulier le gave d'Oloron et les gaves réunis (DREAL – SPC).

Cette crue centennale sur le bassin du Saleys a eu un impact notable sur la végétation et l'encombrement du lit et a également endommagé les digues du gave d'Oloron.

⇒ *Les données climatiques*

Données mesurées (pluviomètres privés)

- Burgaronne : 172 mm
- Orion : 170 mm
- Salies-de-Béarn : > 150 mm
- L'Hôpital d'Orion : 130 à 160 mm
- Espès-Undurein : 106 mm
- Gestas : 100 mm

Hauteurs maximales et débits de pointe :

- A la station d'Oloron-Sainte-Marie : 13 juin à 10h / Hauteur 5,27 m / Débit 830 m<sup>3</sup>/s
- A la station d'Escos : 13 juin à 10h30 / Hauteur 5,33 m / Débit 1680 m<sup>3</sup>/s.
- A Salies-de-Béarn :
  - o Débit estimé du Saleys proche de 150 m<sup>3</sup>/s
  - o Débit estimé du Beigmau : env. 50 m<sup>3</sup>/s

Les périodes de retour calculées à la mi-juillet 2018 sont les suivantes :

- à Oloron-Sainte-Marie et à Escos : crue cinquantenale
- à Salies : crue au moins centennale

⇒ *Les dégâts recensés : quelques exemples (inventaire non exhaustif)*

*Sur le bassin du Saison*

- Quelques inondations sur le Manga (rue de Guernika) à Mauléon
- Gestas – Crue très importante du Ruisseau de Sabalot (7 habitations touchées) + désordre sur voirie
- Tabaille : idem crue du R<sub>au</sub> Mielle (1 habitation)
- Dégâts sur Ste Engrace – succession de crues (glissement de terrain)



Après la réalisation d'un diagnostic par les techniciens du SIGOM, un dossier de demande d'aides a été transmis aux services de l'Etat au titre de la Dotation de solidarité suite à des événements climatiques et géologiques.

Le montant total des travaux envisagés pour cet épisode de crue s'élève à 540 000 € HT.



### Sur le Gave d'Oloron aval

- Inondabilité importante particulièrement à Sauveterre (camping) et sur les zones agricoles
- Erosions nombreuses au sein de l'espace de mobilité dans les zones agricoles en aval de Sauveterre notamment.
- Nombreux accumulations de bois et déchets sur les atterrissements, parfois très volumineux



### Submersion des digues classées sur le Gave d'Oloron :

- Camping de Sauveterre de Béarn sous plus d'un mètre d'eau avec des vitesses élevées (brèche sous la passerelle d'accès à l'île de la Glère)
- Digue de Castagnède submergée (premières habitations du village inondées) et dégâts importants sur la quasi-totalité de l'ouvrage
- Cassaber (digue non classée) : 3 grosses brèches et dégâts sur les cultures.



### Sur le Bassin du Saleys

- 65 % de la commune de Salies inondée (plusieurs dizaines de commerces et d'habitations. Plus de 600 sinistrés se sont déclarés auprès de la commune – chiffre vraisemblablement sous-estimés.
- Embâcles et débris emportés et présents dans le lit mineur et moyen très importants du Saleys depuis Ozenx jusqu'à Cassaber et sur les affluents.
- Routes, ouvrages

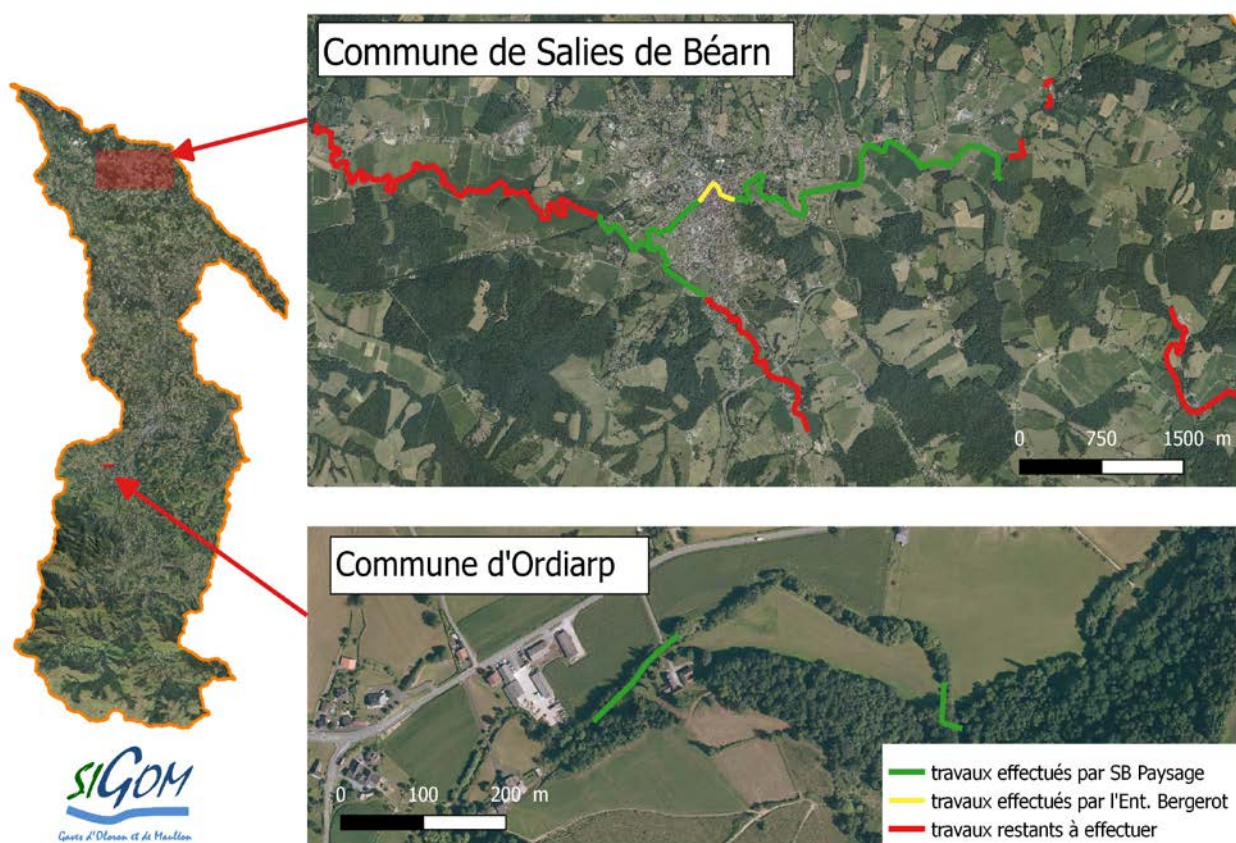


## 5. Les travaux et études en 2018

⇒ Travaux mutualisés de restauration des écoulements (GEMA)

Montant des travaux	89 427 € HT
Entreprises	SB Paysage ; Bergerot
Cours d'eau	Saleys, Beigmau, Saison.

### Carte des travaux d'entretien de la végétation effectués en 2018





Restauration des écoulements sur le secteur de Salies-de-Béarn







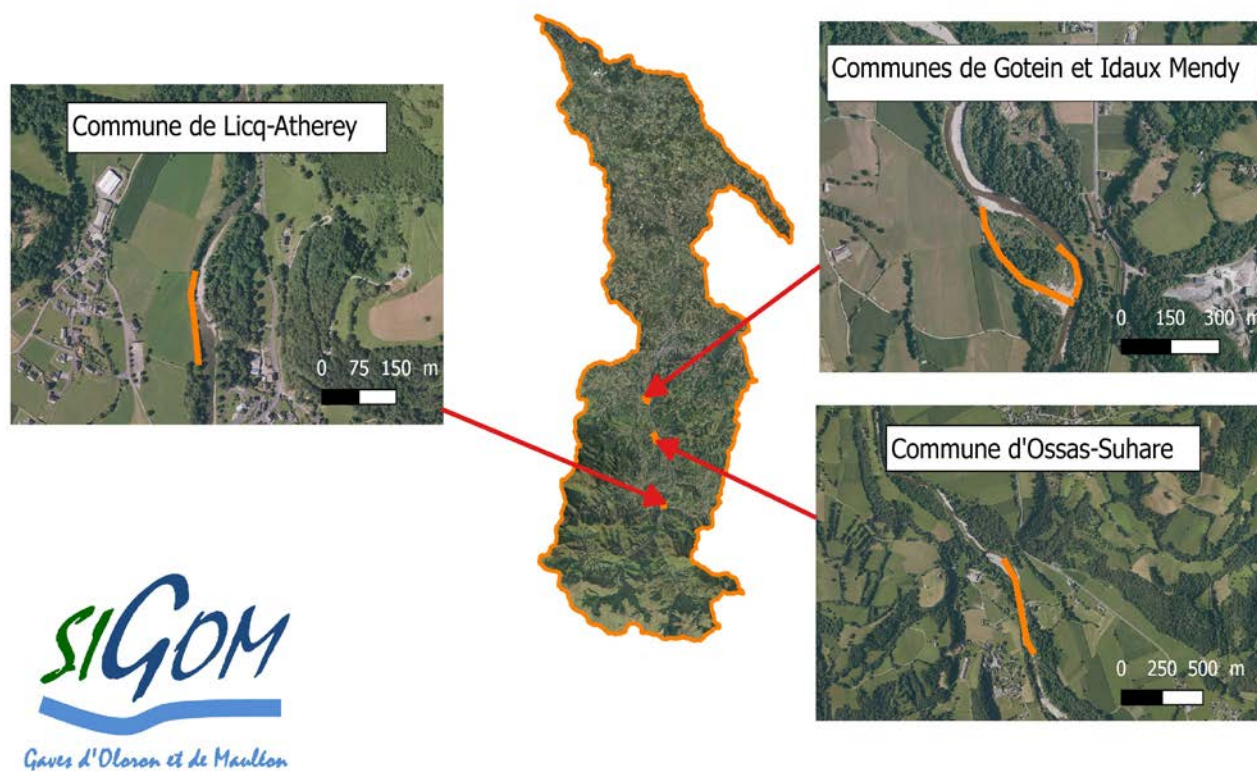


⇒ Travaux post-crue (GEMA et PI)

Alors que les travaux du programme post-crue 2014 se sont poursuivis (gestion d'atterrissements, réouverture d'annexes fluviale, confortement de berges), les techniciens ont également lancé les premiers travaux suite à la crue de 2018 concernant la restauration des digues classées.

Montant des travaux	131 646 € HT
Entreprises	Bergerot, Carrières et Travaux de Navarre
Cours d'eau	Saison, Gave d'Oloron

## Travaux post-crue sur le Saison





*Confortement de berge à Licq-Atherey*



*Ouverture d'un bras de crue à Gotein-Libarrenx*

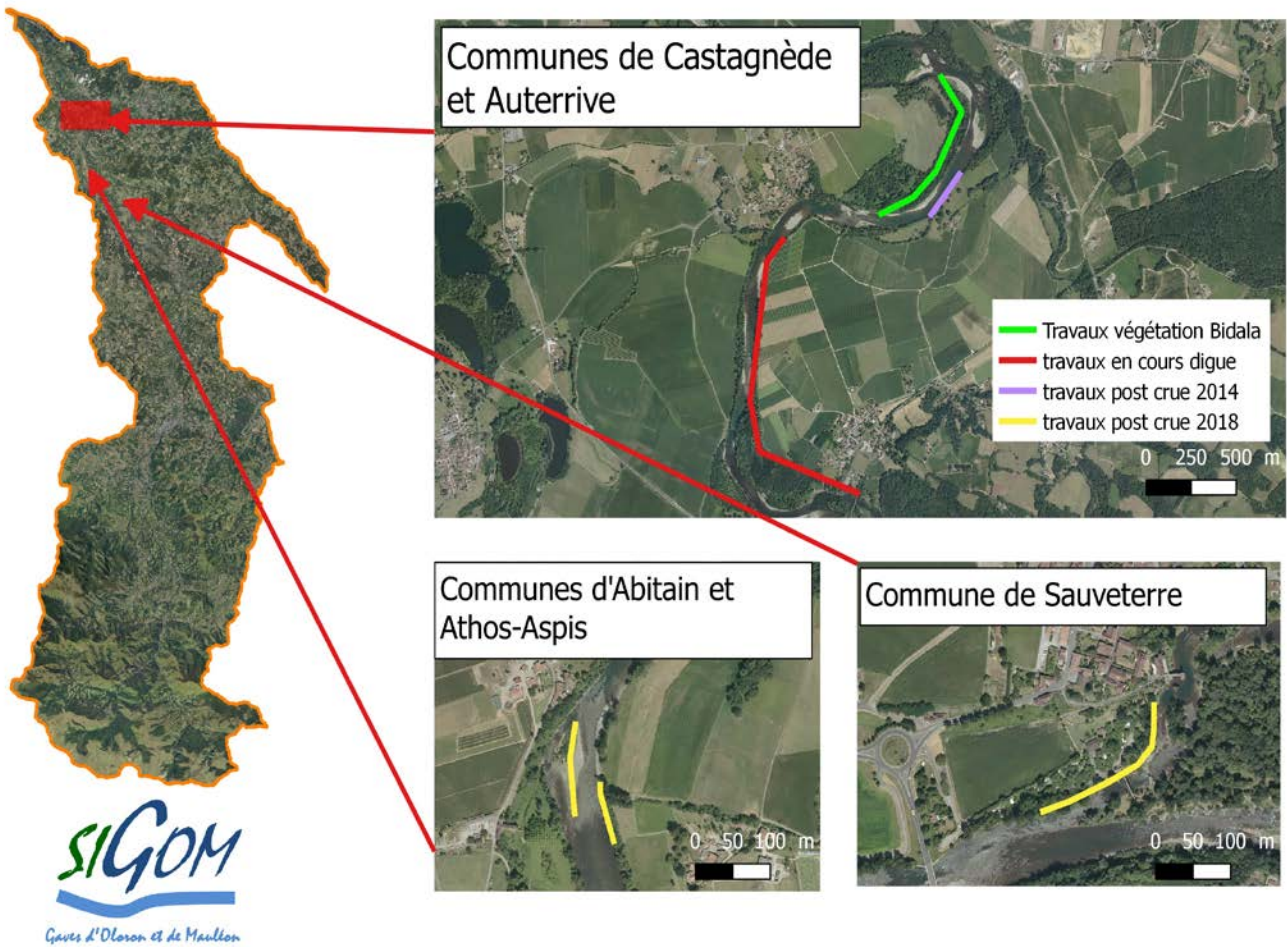


*Arasement et gestion des atterrissements sous le pont d'Ossas-Suhare*





## Travaux post crue sur le Gave d'Oloron



### Traitement d'un atterrissement à Athos-Aspis et Abitain





### *Confortement de la berge Lasserre à Castagnède (phase 2018)*



### *Restauration et entretien de la Digue de Sauveterre-de-Béarn*



#### *⇒ Plans de gestion et étude hydraulique sur le bassin du Saleys*

L'élaboration du plan de gestion du Saleys s'est terminée en novembre 2017, le contenu de l'étude ayant été transmis aux différents partenaires début 2018.

Afin de prendre en compte l'amont du bassin versant et compte-tenu de la crue particulièrement forte des 12 et 13 juin 2018, le plan de gestion et le dossier réglementaire doivent être réactualisés.

De plus, une consultation vient d'être lancée afin de réaliser une étude hydraulique sur le bassin du Saleys, particulièrement vulnérable aux inondations, du fait notamment de sa configuration urbaine.

Il s'agit d'un marché de prestation intellectuelle pour la réalisation d'une étude du fonctionnement hydraulique du bassin du Saleys accompagnée de propositions d'actions au stade « étude de faisabilité ».



⇒ *Etudes hydrauliques suite aux crues de 2014*

Montant des factures 2018	7 395 € HT
Prestataires	ARTELIA, GEODENAK (topographie)
Cours d'eau	Affluents du Saison

Ces études concernent plusieurs cours d'eau de l'agglomération mauléonaise :

- Rau Recalt à Gotein-Libarrenx,
- Rau d'Argouague à Gotein-Libarrenx,
- Rau Recaltia à Gotein-Libarrenx / Mauléon-Licharre,
- Rau du Manga à Mauléon-Licharre,
- Rau de Gorre à Mauléon-Licharre,
- Rau du Mazères à Chéraute.

⇒ *Gestion des systèmes d'endiguement*

Actuellement, le territoire du SIGOM comporte quatre digues dont trois sont « classées » au titre de l'article R214-113 du code de l'environnement, modifié par le décret « digues » du 12 mai 2015.

Il s'agit des digues de Licq-Atherey (sous gestion de l'Institution Adour), de Sauveterre-de-Béarn, de Castagnède pour les digues classées et de celle de Carresse-Cassaber qui est non classée.

Dans une volonté de démarche cohérente à l'échelle du bassin aval du Gave d'Oloron, le SIGOM s'est associé à la Communauté d'Agglomération du Pays Basque pour réaliser une étude de définition des systèmes d'endiguement qui seront retenus au titre du décret digue de 2015.

Le démarrage de ces missions devrait avoir lieu en juin 2019, compte tenu du délai nécessaire à la procédure de consultation négociée choisie par la CAPB. Financée à hauteur de 80 % par le FEDER, cette étude d'un montant de 300 000 € HT fait l'objet d'une convention tripartite entre la CAPB, le SIGOM et le SIPBAMA.

Suite aux crues de juin 2018 et aux recensements des dégâts effectués par les techniciens du SIGOM, un rapport EISH a été rédigé et envoyé aux services de l'Etat et des entreprises ont été consultés afin de lancer les travaux de gestion de la végétation et de confortement des digues de Sauveterre et de Castagnède.

Parallèlement, a été initié un travail de collecte des données et archives relatives aux systèmes d'endiguement, jusque-là gérés directement par les communes. L'analyse de ces données révèle que la dernière VTA réalisée date de 2010. En conséquences le SIGOM prévoit de réaliser une VTA à l'issue des travaux post-crue.

## 6. Natura 2000 Le Saison

⇒ *Mise en place des mesures agroenvironnementales et climatiques*

L'action principale de l'année 2018 a été la mise en œuvre du PAEC qui a été accepté en février 2018. Ce dispositif, piloté par le SIGOM, en co-animation avec la Chambre d'agriculture 64 sur l'ensemble du territoire et EHLG sur la partie basque, a permis de proposer aux agriculteurs éligibles cinq MAEC (mesures agro environnementales et climatiques) sur le site du Saison.

Au total, pour cette première année de contractualisation, ce sont 5 Mesures agro-environnementales Climatiques et territorialisées (MAEC) qui ont été proposées aux agriculteurs et aux gestionnaires dans le cadre de ce Projet agro-environnemental (PAEC) répondant à un enjeu « Biodiversité ». Ces MAEC sont issues d'un travail de concertation animé lors de l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000.

Aussi, pour parvenir à conserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire sur l'ensemble du site N2000 Le Saison, 5 MAEC sont activées dans le cadre de ce PAEC.

En mars 2018, 573 courriers d'information accompagnés d'une plaquette de présentation sur les MAEC ont été envoyés par le SIGOM aux exploitants agricoles dont le siège d'exploitation ou l'une des parcelles se trouvait dans le périmètre du PAEC.

Parallèlement, trois réunions d'information ont été organisées à Mauléon, Tardets et Gestas.



**Natura 2000 est un réseau européen institué en 1992 par la directive européenne 92/43/CEE sur la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage.**



**Le site Natura 2000 du Saison s'étend sur 3684 ha et comprend 300 km de cours d'eau permanents, entre les contreforts du Pic d'Orhy et la commune d'Autevielle-Saint-Martin-Bideren. Ce site remarquable, de part la richesse de son patrimoine naturel, comporte 9 espèces animales et 43 habitats d'intérêt communautaire.**

**Le SIGOM a été désigné comme structure opératrice de l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) en février 2015 puis comme structure animatrice en mai 2017.**

Suite à cela, 65 agriculteurs ont été rencontrés lors de cette campagne et 48 ont contractualisé une ou plusieurs mesures.

La somme des engagements attribués sur le Saison pour 2018 représente 82 580 € par an, soit 412 900 € sur les 5 ans.

Les MAEC engagées en 2018 (pour 5 ans)					
Code mesure	Intitulé complet de la mesure	Montant unitaire (€/an)	Surfaces engagées (ha)	Montant (€) sur 2018	Montant (€) sur 5 ans
AQ_SAIS_CO01	Conversion de grandes cultures en prairies	304	92,75	28 196	140 980
AQ_SAIS_RI01	Entretien de la ripisylve	1,01	24 066 ml	24 306	121 533
AQ_SAIS_HE01	Prairies : retard de fauche et absence de fertilisation	198,33	50,03	9 922	49 612
AQ_SAIS_HE02	Prairies remarquables	66,01	297,26	19 622	98 110
AQ_SAIS_MI01	Entretien des prairies inondées	37,72	14,17	535	2 670

⇒ Mise en défens du ruisseau du Salles

Autre action mise en place dans le cadre du DOCOB, en partenariat avec la Fédération de pêche 64, la commune de Berrogain-Laruns et l'AAPPMA du Pays de Soule : la mise en défens du ruisseau le Salles et l'aménagement d'abreuvoirs. L'enjeu est d'améliorer la qualité de l'eau du ruisseau du Salles impacté par de nombreux points de piétinement de berge. L'espèce d'intérêt communautaire visée est l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) qui a en effet été identifiée sur le site.



Il s'agit d'une opération pilote au montage financier relativement complexe, soutenue par la Mairie de Berrogain Laruns, l'Aappma du Pays de Soule, les Fédérations nationale et départementale de pêche et le SIGOM (par le biais du programme d'entretien des cours d'eau financé à 60% par l'AEAG et 20% par la Région).

Les agriculteurs concernés ont été contactés afin de leur présenter le diagnostic et de discuter avec eux de la possibilité de mise en œuvre des mesures d'amélioration : types de système d'abreuvement, capacité, localisation, entretien. Cette action est basée sur le volontariat. Un financement à 100 % est recherché et les éleveurs participent par une aide technique et contribuent à l'entretien des dispositifs.

La première tranche de travaux 2018-2019 consiste à l'aménagement de 15 abreuvoirs (descentes aménagées, pompes à museau pour les bovins...), de 2 passerelles, de 3 km de clôture et à l'entretien de la végétation (traitement d'embâcles, restauration des écoulements...).





*Mise en défens du ruisseau et descente aménagée pour abreuvement*



*Traitement des embâcles et entretien de la végétation*

Considérant les nouveaux diagnostics qui mettent en évidence l'impact important que peut avoir le piétinement sur les habitats de l'écrevisse à pattes blanches (surtout sur le petit chevelu) il est jugé nécessaire de créer une action spécifique sur ce point (une action était déjà identifiée dans le DOCOB sur ce thème mais axée en priorité sur le Desman).

Au nouvel objectif de conservation : « *Maintien des populations d'écrevisses à pattes blanches* », il est proposé de rajouter le nouvel objectif opérationnel « *Préservation des habitats de l'écrevisse à pattes blanches* »



**A l'objectif opérationnel : « Préservation des habitats de l'écrevisse à pattes blanches »** serait associée l'action « **Protéger les habitats de l'EPP contre le piétinement du bétail et les passages répétés dans le cours d'eau** » qui permettrait de pouvoir solliciter des financements via des contrats N2000 sur de nouveaux sites pour les travaux de mise en défens de berges et l'aménagement d'abreuvoirs (comme présenté sur le ruisseau du Salles à Berrogain).

Par ailleurs, le site N2000 du Saison participera en 2019 au concours des prairies Fleuries, co-organisé depuis 2015 par les animateurs des sites N2000 de la Montagne Basque (programme européen Leader). Ce concours récompense la prairie la mieux gérée au niveau agro-environnemental. La Présidence est assurée en 2019 par Bernard LOUGAROT

Rédaction et mise en page : SIGOM  
Directeur de Publication : Bernard LOUGAROT  
Crédit photos : SIGOM, BIOTOPE.

[www.sigom.fr](http://www.sigom.fr)



*Syndicat mixte des Gaves d'Oloron et de Mauléon et leurs affluents*  
*SIGOM (siège social)*  
*Maison Rospide - Place Royale - BP7*  
*64390 Sauveterre-de-Béarn*  
*Tél : 05.59.38.89.11 / Fax : 05.59.38.96.53*  
*sigom@cdg-64.fr*

*SIGOM (service technique)*  
*14, rue des frères Barenne*  
*64130 Mauléon-Licharre*  
*Tél : 05.59.28.75.02*